

Sécurité sociale luxembourgeoise : comment obtenir un relevé complet de carrière ?

Réponse courte

Le **relevé de carrière** est envoyé **automatiquement chaque année** par le **Centre commun de la sécurité sociale (CCSS)** à tout assuré actif, non bénéficiaire d'une pension personnelle. Ce document recense l'intégralité des périodes d'affiliation et des cotisations au système luxembourgeois. Il peut également être **consulté à tout moment** via **MyGuichet.lu** (accès immédiat avec LuxTrust) ou demandé par **courrier postal** ou au **guichet physique** (délai 10 jours ouvrables).

Tout assuré ayant cotisé au Luxembourg peut accéder à son relevé gratuitement avec une **pièce d'identité valide**. Les **ayants droit** d'un assuré décédé peuvent également l'obtenir sur présentation des justificatifs requis. La procédure respecte intégralement le **RGPD** et garantit la confidentialité des données personnelles.

Définition

Le **relevé complet de carrière** (également appelé "extrait de carrière d'assurance pension") est un document officiel établi conjointement par le **CCSS** et la **Caisse nationale d'assurance pension (CNAP)** qui recense l'**intégralité des périodes d'affiliation** d'un assuré au régime général de l'assurance pension luxembourgeoise.

Ce document détaille chronologiquement :

- Les **périodes d'assurance** obligatoire réalisées au Luxembourg
- Les **salaires déclarés** et revenus cotisables par période
- Les **cotisations versées** aux différentes branches de la sécurité sociale
- Les **périodes avec dette de cotisations** non encore régularisées
- Le **montant estimatif de pension** à partir de 55 ans (si 120 mois d'assurance minimum)

Il constitue la **base de calcul** pour les droits à pension et permet de vérifier l'exactitude des périodes comptabilisées pour la retraite. Les périodes complémentaires (études, éducation d'enfants, périodes étrangères) sont déterminées ultérieurement lors de la demande de pension et n'apparaissent pas sur le relevé.

Conditions d'exercice

Personnes habilitées à consulter le relevé :

Type de demandeur	Conditions d'accès	Documents requis
Assuré actuel	Avoir cotisé au Luxembourg (aucune durée minimale)	Pièce d'identité valide
Ancien assuré	Avoir eu une affiliation luxembourgeoise	Pièce d'identité valide
Ayant droit (conjoint, enfants)	En cas de décès de l'assuré	Acte de décès + preuve du lien familial
Mandataire	Procuration spécifique de l'assuré	Procuration notariée originale + pièces d'identité des deux parties

Réception automatique de l'extrait annuel :

- Envoyé chaque année aux personnes **assurées au cours de l'année précédente**
- **Non bénéficiaires** d'une pension personnelle
- Les personnes qui ne sont plus assurées ne reçoivent pas ce relevé annuel

Le droit d'accès est garanti par l'**article 15 du RGPD** (droit d'accès de la personne concernée) et l'**article 413 du Code de la sécurité sociale** (missions du CCSS incluant la gestion des carrières d'assurance).

Modalités pratiques

Délais selon le canal d'accès :

Canal	Disponibilité	Délai d'obtention	Authentification requise
<u>MyGuichet.lu</u>	24h/24, 7j/7	Immédiat	LuxTrust ou carte d'identité électronique
Courrier postal	Jours ouvrables	10 jours ouvrables	Copie pièce d'identité recto-verso
Guichet <u>CCSS</u>	8h30-11h30 et 14h00-16h00	Immédiat ou envoi postal	Original pièce d'identité à présenter

Option 1 : En ligne via MyGuichet.lu (recommandé)

- Connexion sécurisée avec **LuxTrust** ou **carte d'identité électronique**
- Navigation : Sécurité sociale > Pension > Relevé de carrière
- Téléchargement **immédiat** en format PDF
- Consultation **illimitée et gratuite**

Option 2 : Par courrier postal

- Adresse : **CCSS, 125 route d'Esch, L-2975 Luxembourg**
- Joindre **copie recto-verso** de la pièce d'identité
- Formulaire libre ou modèle CCSS disponible en ligne
- Délai de traitement : **10 jours ouvrables maximum**

Option 3 : Au guichet physique CCSS

- Adresse : **125 route d'Esch, L-1471 Luxembourg**
- Horaires : lundi-vendredi **8h30-11h30** et **14h00-16h00**
- Présenter l'**original** de la pièce d'identité
- Remise immédiate ou envoi postal selon disponibilité

Gratuité totale : aucun frais pour l'obtention du relevé, même en cas de demandes multiples.

Pratiques et recommandations

Vérifications essentielles du relevé par le salarié :

- **Contrôler** toutes les périodes d'emploi répertoriées (début et fin de contrats)
- **Vérifier** l'exactitude des salaires et revenus cotisables déclarés
- **Identifier** les périodes manquantes, incomplètes ou erronées
- **Repérer** les mentions de "dette de cotisations" non régularisées
- **Comparer** avec certificats de travail, fiches de paie et contrats
- **Signaler immédiatement** toute anomalie au CCSS pour correction

Accompagnement RH des salariés :

- **Inform**er les salariés seniors (55+) sur l'importance du relevé lors des entretiens annuels
- **Assister** les salariés peu familiers avec MyGuichet.lu dans leurs démarches
- **Rappeler** la nécessité de vérifier annuellement l'extrait reçu automatiquement
- **Respecter** la confidentialité absolue des données personnelles
- **Orienter** systématiquement vers le CCSS pour toute correction nécessaire
- **Ne jamais** conserver de copies des relevés de carrière des salariés

Anticipation pour le départ en retraite :

- Demander aux salariés de consulter leur relevé **12 à 18 mois** avant le départ prévu
- Permettre le temps nécessaire de **rectification** en cas d'anomalies (procédure pouvant prendre plusieurs mois)
- Coordonner avec la demande formelle de pension auprès de la **CNAP**
- Informer que les périodes complémentaires (études, éducation enfants) seront ajoutées lors de la demande de pension

Cadre juridique

Référence	Objet
Règlement (UE) 2016/679 (RGPD)	
Article 5	Principes du traitement (licéité, transparence, limitation des données)
Article 15	Droit d'accès de la personne concernée à ses données personnelles
Article 16	Droit de rectification des données inexacts ou incomplètes
Code de la sécurité sociale luxembourgeois	
Article 171	Périodes d'assurance obligatoire (base du calcul de carrière)
Article 172	Périodes assimilées (maladie, chômage, maternité)
Article 173	Assurance continuée et complémentaire
Article 413	Missions du <u>CCSS</u> (affiliation, calcul et perception des cotisations, gestion informatique)
Loi du 1er août 2018	Organisation de la Commission nationale pour la protection des données et régime général sur la protection des données

Le site commun **extrait-carriere.lu** (CCSS/CNAP) fournit des informations détaillées sur la composition de la carrière d'assurance. Environ **60% des consultations** se font via MyGuichet.lu, réduisant considérablement les délais. Les erreurs les plus fréquentes concernent les périodes de **travail étudiant** et les **emplois multiples simultanés**.

Les contenus sont rédigés et mis à jour régulièrement à partir de sources officielles. Leur usage ne remplace pas une consultation juridique et doit être validé par un professionnel du droit.